

- Auteuil-le-Roi
- Autouillet
- Bazoches-sur-Guyonne
- Behoust
- Beynes
- Boissy-sans-Avoir
- Flexanville
- Galluis
- Gambais
- Garancières
- Goupillières
- Grosrouvre
- Jouars-Pontchartrain
- La Queue-Lez-Yvelines
- Le Tremblay-sur-Mauldre
- Les Mesnuls
- Marcq
- Mareil-le-Guyon
- Méré
- Millermont
- Montfort-L'Amaury
- Neauphle-le-Château
- Neauphle-le-Vieux
- St-Germain-de-la-Grange
- Saint-Rémy-L'honoré
- Saulx-Marchais
- Thiverval-Grignon
- Thoiry
- Vicq
- Villiers-le-Mahieu
- Villiers-Saint-Frédéric



Extrait du registre
des délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 13 mars 2024

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 078-247800618-20240313-24_006-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 13 mars à 19 heures,
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni Maison du Temps Libre, Rue de la source, à Villiers-Saint-Frédéric
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAU, Président.

Etaient présents :

Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Willy BOYE – Françoise CHANCEL - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU - Annie CONNETABLE – Grégoire CORBY – Corinne DESAUW – Muriel DUPEUX - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS (à partir du point 24-006) – Laurent GISQUET (à partir du point 24-007) – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT (à partir du point 24-006) - Christine LE BORGNE – Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA (à partir du point 24-006) - Christiane METREAU – François MOUTOT (jusqu'au point 24-008) – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAU – Denise PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Flavie HOUTOLOU	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Annie LOBSTEIN	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 24-005

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Votants : 43

Au point 24-006

Présents : 41 Pouvoirs : 6 Votants : 47

Du point 24-007 au point 24-008

Présents : 42 Pouvoirs : 7 Votants : 49

Du point 24-009 au point 24-0010

Présents : 41 Pouvoirs : 7 Votants : 48

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 078-247800618-20240313-24_006-DE

24-006 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, prescrivent aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 20.000 habitants d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité que les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire en terme de ressources humaines et d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-2 et D.2311-16,
- Vu la loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes
- Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,
- Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ci-annexé,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

Article unique : PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ci-annexé



Le 14 mars 2024

Le Président,

Hervé PLANCHENAULT

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2024



EPCI / 50 577 habitants

Référence juridiques :

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes
- Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, est venue renforcer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la prévention des discriminations.
- Décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
- Décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- CGCT L2311-1-2 et D2311-16

Préambule

« L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas seulement être reconnu légalement, mais il doit effectivement être exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle.

En dépit de nombreux exemples d'une reconnaissance formelle et des progrès accomplis, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité. Des inégalités persistent, par exemple des disparités salariales et sous-représentation en politique.

Ces inégalités sont le fruit de constructions sociales qui se fondent sur les nombreux stéréotypes présents dans la famille, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail, l'organisation de la société. »

Extrait de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le rapport est composé de 2 parties :

1. La première partie fait état de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
2. La deuxième partie interroge les politiques publiques menées par la CCCY sur son territoire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

I. Politique des ressources humaines de la CCCY en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Répartition de l'effectif au 31/12/2023

Sexe Agent	Nombre agents	Âge mini	Âge maxi
Femme	14	22	53
Homme	11	28	61
Total	25		

Libellé Filière

Filière administrative

		Sexe Agent					
		Femme			Homme		
Libellé Cadre emploi	Libelle Grade	Nb agents	Âge mini	Âge maxi	Nb agents	Âge mini	Âge maxi
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint administratif territorial	3	22	30	1	47	47
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	53	53			
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	35	35			
	Attaché principal	1	52	52			
Attachés Territoriaux	Attaché	1	37	37			
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	3	34	49			
	Rédacteur Principal de 1ère Classe				1	52	52
Total		9	22	53	3	44	52

Libellé Filière

Filière sportive

		Sexe Agent					
		Homme					
Libellé Cadre emploi	Libelle Grade	Nb agents	Âge mini	Âge maxi	Nb agents	Âge mini	Âge maxi
Conseillers Territoriaux A.P.S.	Conseiller	1	42	42			
Educateurs Territoriaux A.P.S.	Educateur territorial A.P.S.	3	23	37			
	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe						
Total		5	21	46			

Libellé Filière

Filière technique

		Sexe Agent					
		Femme			Homme		
Libellé Cadre emploi	Libelle Grade	Nb agents	Âge mini	Âge maxi	Nb agents	Âge mini	Âge maxi
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique territorial	2	22	55	1	53	53
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe				2	58	60
Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise				1	51	51
Techniciens Territoriaux	Technicien Principal de 1ère Classe				0	0	0
Total		2	22	55	6	25	60

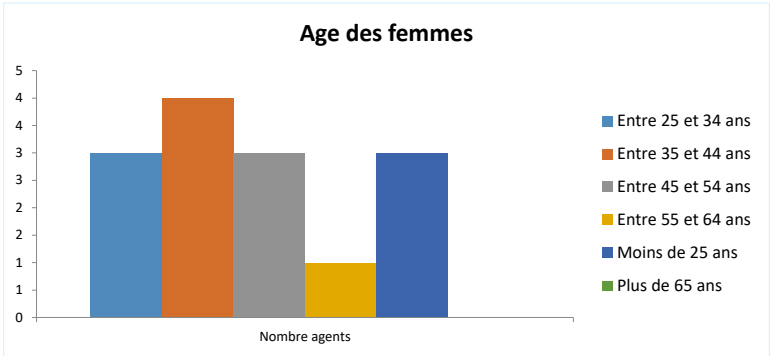
Répartition des effectifs

Total de l'effectif de la collectivité 25 Agents

Sexe Agent

Femme

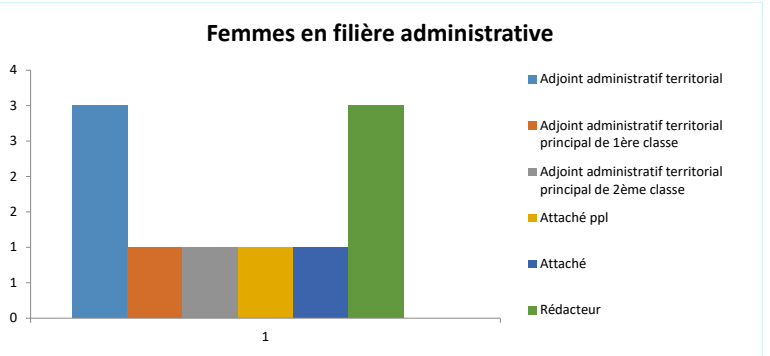
Tranche d'âge Agent	Nombre agents
Entre 25 et 34 ans	3
Entre 35 et 44 ans	4
Entre 45 et 54 ans	3
Entre 55 et 64 ans	1
Moins de 25 ans	3
Plus de 65 ans	0
Total	14



Répartition par Filière

Filière administrative

Libelle Grade	Nombre de femmes
Adjoint administratif territorial	3
Adjoint administratif territorial	1
Adjoint administratif territorial	1
Attaché ppl	1
Attaché	1
Rédacteur	3
Rédacteur Principal de 1ère Cl	0
Total	10



Libellé Filière

Filière sportive

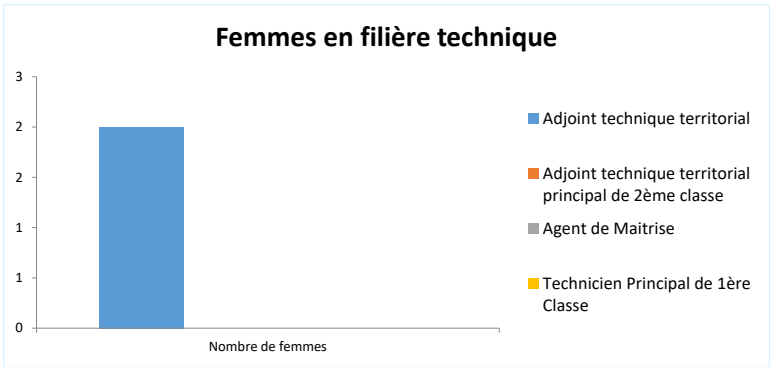
Libelle Grade	Nombre de femmes
Conseiller	0
Educateur territorial A.P.S.	2
Educateur territorial A.P.S. Prir	0
Total	2



Libellé Filière

Filière technique

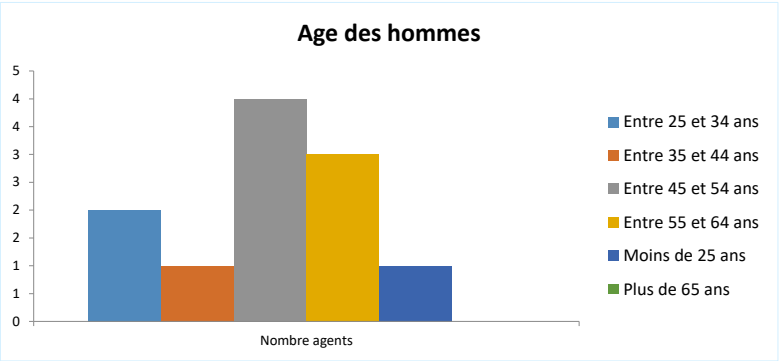
Libelle Grade	Nombre de femmes
Adjoint technique territorial	2
Adjoint technique territorial pri	0
Agent de Maitrise	0
Technicien Principal de 1ère C	0
Total	2



Répartition des effectifs

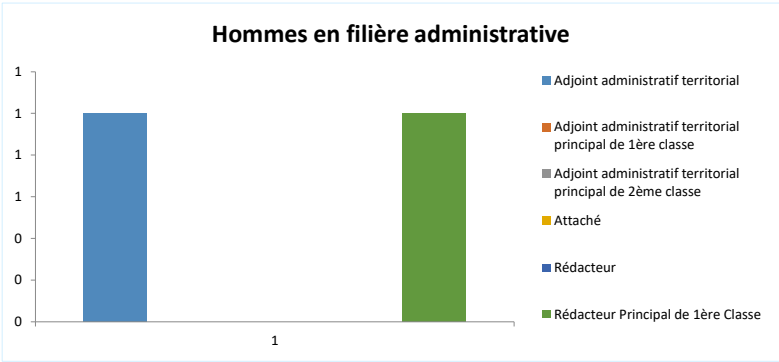
Sexe Agent
Homme

Tranche d'âge Agent	Nombre agents
Entre 25 et 34 ans	2
Entre 35 et 44 ans	1
Entre 45 et 54 ans	4
Entre 55 et 64 ans	3
Moins de 25 ans	1
Plus de 65 ans	0
Total	11



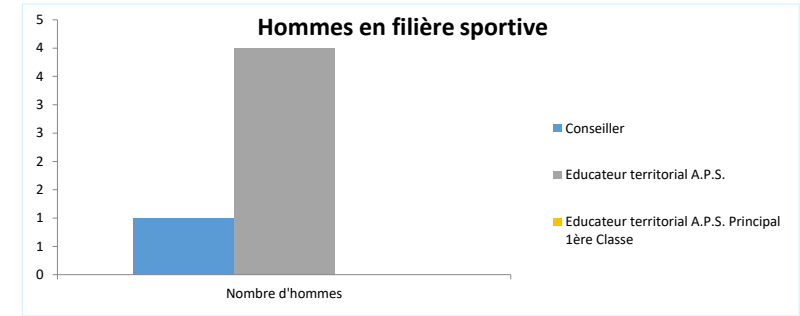
Répartition par Filière
Filière administrative

Libelle Grade	Nombre d'hommes
Adjoint administratif territo	1
Adjoint administratif territo	0
Adjoint administratif territo	0
Attaché	0
Rédacteur	0
Rédacteur Principal de 1ère	1
Total	2



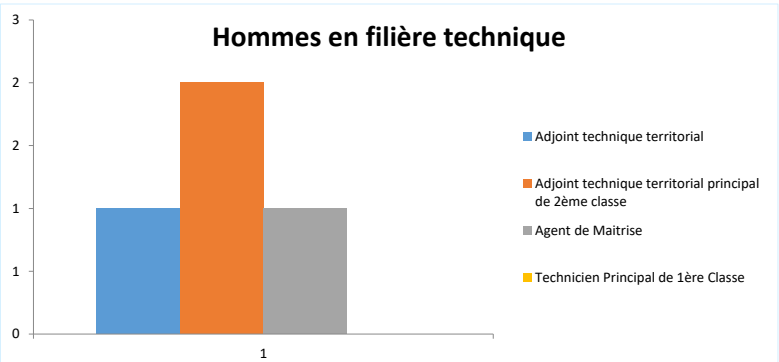
Libellé Filière
Filière sportive

Libelle Grade	Nombre d'hommes
Conseiller	1
Educateur territorial A.P.S.	4
Educateur territorial A.P.S.	0
Total	5



Libellé Filière
Filière technique

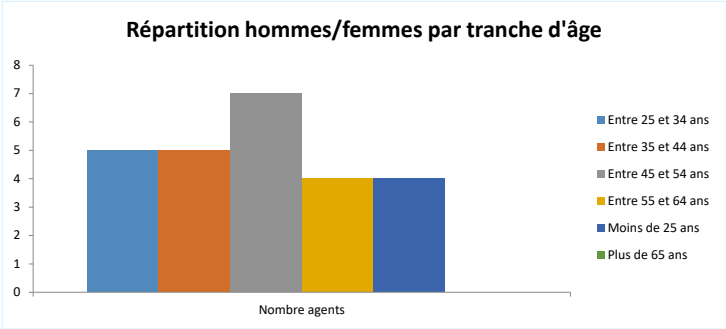
Libelle Grade	Nombre d'hommes
Adjoint technique territoria	1
Adjoint technique territoria	2
Agent de Maîtrise	1
Technicien Principal de 1ère	0
Total	4



Répartition des effectifs

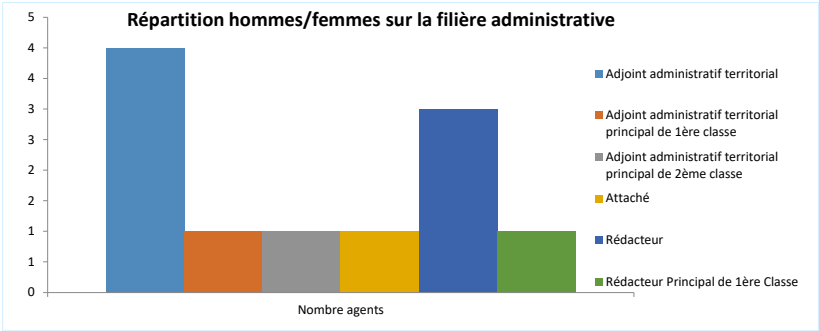
Sexe Agent Egal à
Femme;Homme

Tranche d'âge Agent	Nombre agents
Entre 25 et 34 ans	5
Entre 35 et 44 ans	5
Entre 45 et 54 ans	7
Entre 55 et 64 ans	4
Moins de 25 ans	4
Plus de 65 ans	0
Total	25



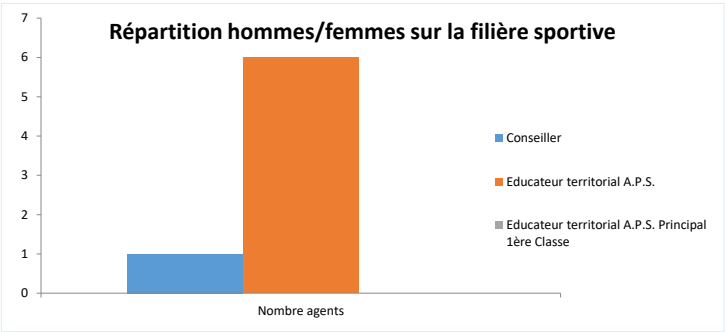
Sexe Agent Egal à
Femme;Homme

Filière administrative	Nombre agents
Adjoint administratif terr	4
Adjoint administratif terr	1
Adjoint administratif terr	1
Attaché	1
Rédacteur	3
Rédacteur Principal de 1	1
Total	11



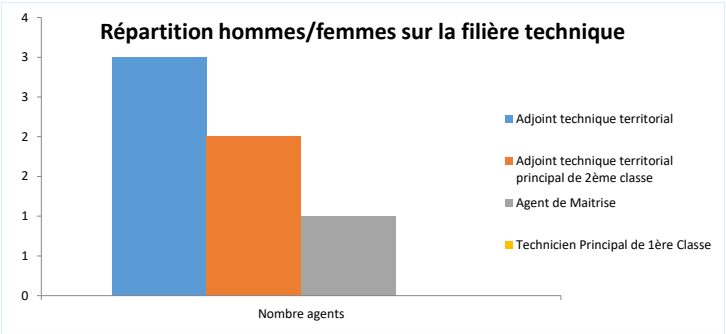
Sexe Agent Egal à
Femme;Homme

Libelle Grade	Nombre agents
Conseiller	1
Educateur territorial A.P.	6
Educateur territorial A.P.	0
Total	7



Sexe Agent Egal à
Femme;Homme

Libelle Grade	Nombre agents
Adjoint technique territo	3
Adjoint technique territo	2
Agent de Maîtrise	1
Technicien Principal de :	0
Total	6



Répartition de l'effectif selon temps de travail

Sexe Agent	Nombre agents	Âge minimum	Âge maximum
Femme	14	22	53
Homme	11	28	61
Total	25		

Libellé type temps travail	Sexe Agent					
	Femme			Homme		
	Nombre agents	Âge minimum	Âge maximum	Nombre agents	Âge minimum	Âge maximum
Temps complet	9	30	52	10	28	60
Temps non complet	3	22	24	1	23	23
Temps partiel	2	34	35			
Total	14	21	54	11	22	60

Télétravail			
Sexe Agent	Nombre agents	Âge minimum	Âge maximum
Femme	5	34	52
Homme			
Total	5	34	52

Le télétravail, qui est une forme d'organisation du travail, permet à l'agent de travailler ailleurs que dans ses locaux habituels grâce aux technologies de l'information et de la communication.

En dehors de périodes de crise exceptionnelle, le télétravail repose sur le volontariat et l'accord préalable de l'employeur. Ce mode d'organisation doit permettre d'accomplir ses missions efficacement. Il peut par conséquent être accordé selon la nature des activités exercées et l'intérêt du service. Il est autorisé au sein de la structure de Cœur d'Yvelines à raison de deux journées par semaine maximum.

Suivi de la masse salariale

Rémunération 2023

FEMMES	total rem	moy	% f
Femmes	558 132.56 €	39 866.61	56%
femmes (tit)	335629.67	41 953.71	60%
femmes (cont)	197333.92	32 888.99	35%
femmes temps partiel	82375.66	41 187.83	15%
femmes tc	403351.59	44 816.84	72%
femmes tnc	47236.34	15 745.45	8%
<u>Filière</u>			
Filière adm (8)	398173.45	39 817.35	71%
Filière tech (1)	41442.34	20 721.17	7%
Filière sport (2)	93347.82	46 673.91	17%
<u>Cat</u>			
Cat A	124685.44	62 342.72	22%
Cat B	232053.95	46 410.79	42%
Cat C	176224.2	25 174.89	32%

HOMMES	total rem	moy	% h
Hommes	442480.37	40 225.49	44%
hommes (tit)	215058.29	43 011.66	49%
hommes (cont)	227422.08	37 903.68	51%
hommes temps partiel	0	0.00	0%
hommes tc	413923.00	45 991.44	94%
hommes tnc	28557.37	14 278.69	6%
<u>Filière</u>			
Filière adm	105659.76	35 219.92	24%
Filière tech	170754.57	42 688.64	39%
Filière sport	166066.04	41 516.51	38%
<u>Cat</u>			
Cat A	62899.41	62 899.41	14%
Cat B	156847.41	39 211.85	35%
Cat C	222733.55	37 122.26	50%

En ce qui concerne la politique des Ressources humaines, on note une absence d'égalité entre les femmes et les hommes qui travaillent au sein de la CCCY. Le principe d'égalité entre les hommes et les femmes est pris en compte dans l'ensemble du fonctionnement de la CCCY.

La part des agents en filière administrative est plus importante chez les femmes. On notera une répartition homogène des grades portant davantage de responsabilités.

Notre équipe sportive comporte majoritairement des hommes, au reflet de la filière sportive, davantage masculine. Toutefois elle reste accessible aux femmes

Nous veillons à rester neutre lors des recrutements afin de conserver l'accessibilité aux hommes comme aux femmes.

En filière technique, les femmes représentent 1/4 des effectifs.

Le télétravail, la forte polyvalence, les aménagements d'horaires accessibles aux agents en fonction de leurs missions, sont autant d'éléments facilitant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'effectif est toujours réduit compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées. Après avoir longtemps recherché un instructeur du droit des sols, nous cherchons depuis plusieurs mois à recruter un comptable et un maître-nageur-sauveteur.

La montée progressive des politiques publiques nous conduit à envisager d'ores et déjà des recrutements afin d'anticiper de futurs transferts ou reprises de compétence et d'appréhender l'évolution des missions confiées. En fonction de l'avancement des projets du territoire en cours ou en perspective et du transfert de nouvelles compétences, la CCCY réfléchit à de nouveaux recrutements (Développement économique, Gemapi eau et assainissement, la mobilité, la gestion des déchets...).

II. Politiques publiques menées sur le territoire par la en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la base d'une présentation des données du territoire.

A. Évolution et structure de la population en 2020

1. POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	19 672	27 558	34 347	38 985	42 864	47 640	48 335	50 577
Densité moyenne (hab/km²)	86,2	120,8	150,5	170,8	187,8	208,8	211,8	221,6

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

2. POP T3 - Population par sexe et âge en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	24 955	100,0	25 622	100,0
0 à 14 ans	4 740	19,0	4 567	17,8
15 à 29 ans	4 233	17,0	3 856	15,0
30 à 44 ans	4 496	18,0	4 810	18,8
45 à 59 ans	5 671	22,7	5 777	22,5
60 à 74 ans	4 067	16,3	4 244	16,6
75 à 89 ans	1 605	6,4	1 950	7,6
90 ans ou plus	143	0,6	417	1,6
0 à 19 ans	6 526	26,2	6 124	23,9
20 à 64 ans	14 092	56,5	14 378	56,1
65 ans ou plus	4 337	17,4	5 119	20,0

- Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

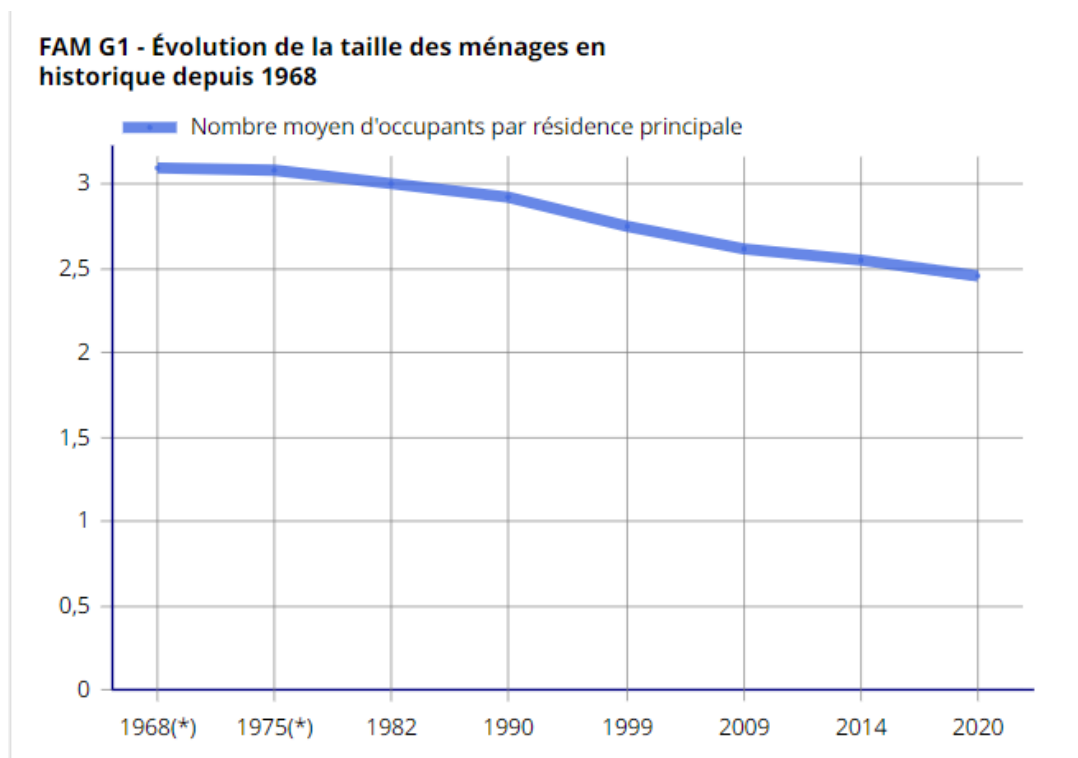
B. Couples - Familles - Ménages en 2020

1. FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	17 634	100,0	18 373	100,0	20 007	100,0	46 062	46 778	49 087
Ménages d'une personne	3 798	21,5	4 190	22,8	5 017	25,1	3 798	4 190	5 017
Hommes seuls	1 691	9,6	1 955	10,6	2 195	11,0	1 691	1 955	2 195
Femmes seules	2 107	12,0	2 235	12,2	2 822	14,1	2 107	2 235	2 822
Autres ménages sans famille	296	1,7	337	1,8	145	0,7	724	803	316
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	13 540	76,8	13 847	75,4	14 845	74,2	41 540	41 785	43 754
Un couple sans enfant	5 238	29,7	5 462	29,7	6 030	30,1	10 763	11 221	12 272
Un couple avec enfant(s)	7 224	41,0	6 951	37,8	7 056	35,3	28 020	26 835	27 001
Une famille monoparentale	1 078	6,1	1 434	7,8	1 759	8,8	2 757	3 728	4 481

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

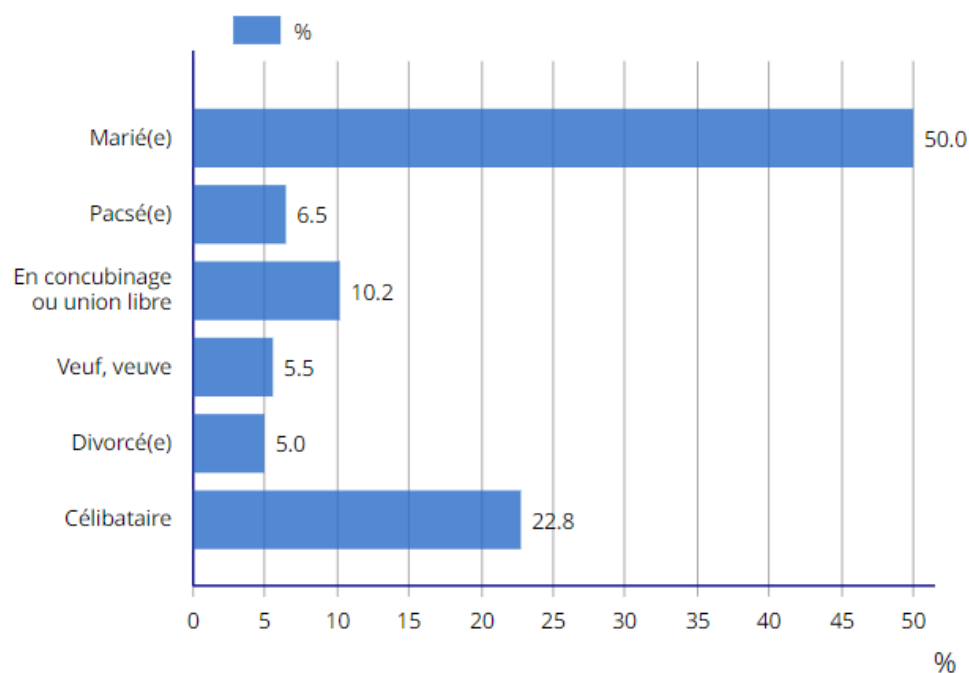
2. FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,
- dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments,
- RP2008 au RP2019 exploitations principales.

3. FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2020

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2020



- Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

4. FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	13 636	100,0	13 964	100,0	14 957	100,0
Couples avec enfant(s)	7 240	53,1	6 967	49,9	7 066	47,2
Familles monoparentales	1 134	8,3	1 480	10,6	1 807	12,1
Hommes seuls avec enfant(s)	276	2,0	350	2,5	456	3,0
Femmes seules avec enfant(s)	858	6,3	1 130	8,1	1 351	9,0
Couples sans enfant	5 262	38,6	5 516	39,5	6 084	40,7

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

C. Diplômes - Formation en 2020**1. FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020**

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	2 268	1 631	71,9	72,6	71,2
6 à 10 ans	3 315	3 253	98,1	98,3	97,9
11 à 14 ans	2 732	2 667	97,6	97,3	98,0
15 à 17 ans	2 099	2 047	97,5	97,4	97,6
18 à 24 ans	3 856	2 475	64,2	62,0	66,6
25 à 29 ans	2 134	145	6,8	6,5	7,1
30 ans ou plus	33 180	227	0,7	0,5	0,8

- Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

2. FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	36 377	17 739	18 638
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	12,1	10,7	13,5
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,0	3,6	4,4
CAP, BEP ou équivalent	19,0	21,3	16,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,3	16,9	17,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	15,7	15,3	16,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	13,2	10,7	15,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	18,6	21,4	15,9

- Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

D. Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2020

1. EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2020

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	31 813	24 717	77,7	23 089	72,6
15 à 24 ans	5 955	1 959	32,9	1 668	28,0
25 à 54 ans	19 169	18 178	94,8	17 124	89,3
55 à 64 ans	6 690	4 580	68,5	4 297	64,2
Hommes	15 878	12 659	79,7	11 871	74,8
15 à 24 ans	3 126	1 130	36,1	961	30,7
25 à 54 ans	9 402	9 109	96,9	8 624	91,7
55 à 64 ans	3 350	2 420	72,2	2 287	68,3
Femmes	15 935	12 058	75,7	11 217	70,4
15 à 24 ans	2 829	829	29,3	707	25,0
25 à 54 ans	9 766	9 069	92,9	8 500	87,0
55 à 64 ans	3 340	2 160	64,7	2 010	60,2

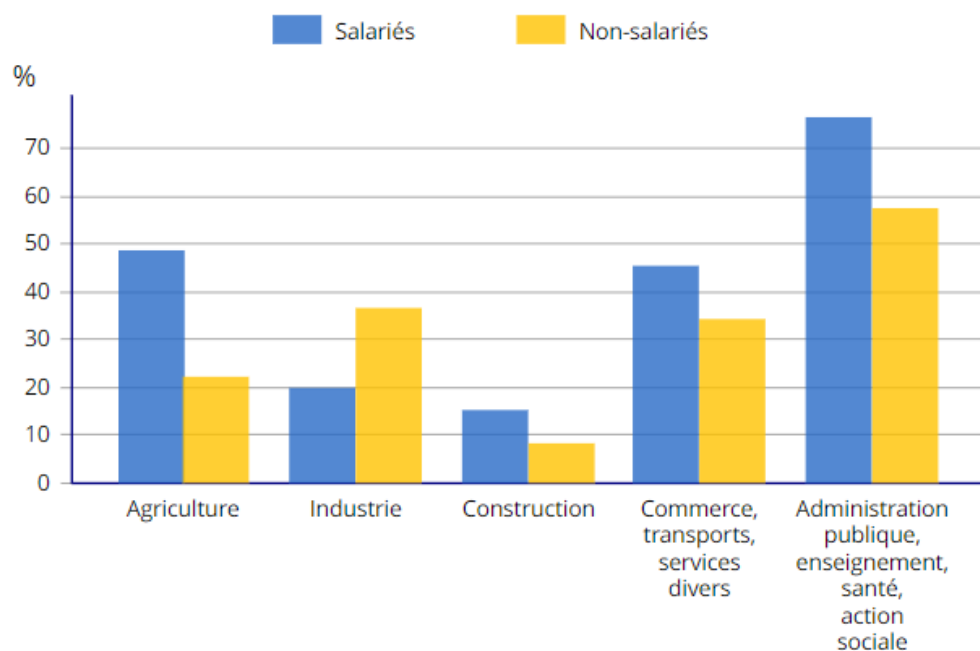
- Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

2. EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	12 488	100,0	12 640	100,0	12 755	100,0
Salariés	10 500	84,1	10 379	82,1	10 375	81,3
<i>dont femmes</i>	<i>5 024</i>	<i>40,2</i>	<i>5 212</i>	<i>41,2</i>	<i>5 172</i>	<i>40,6</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>1 722</i>	<i>13,8</i>	<i>1 660</i>	<i>13,1</i>	<i>1 470</i>	<i>11,5</i>
Non-salariés	1 988	15,9	2 261	17,9	2 380	18,7
<i>dont femmes</i>	<i>704</i>	<i>5,6</i>	<i>839</i>	<i>6,6</i>	<i>931</i>	<i>7,3</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>243</i>	<i>1,9</i>	<i>351</i>	<i>2,8</i>	<i>361</i>	<i>2,8</i>

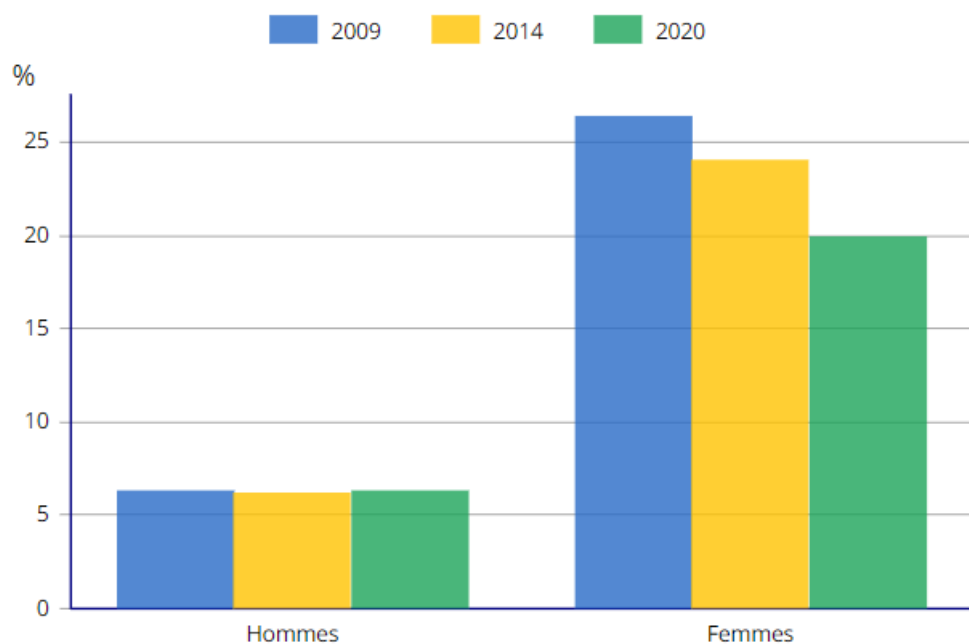
- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

3. EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité



- Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

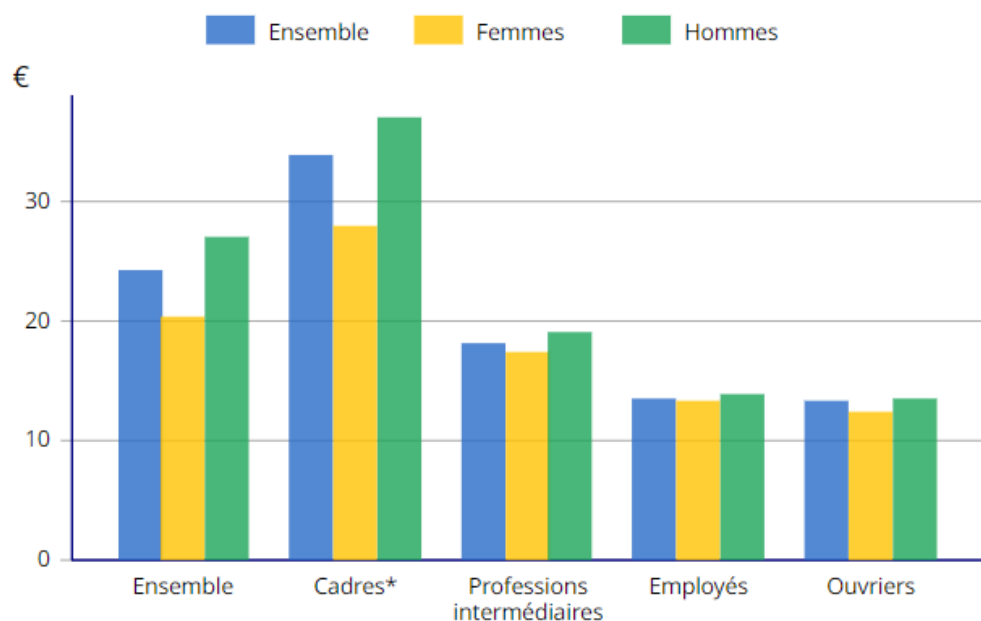
4. ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

E. Salaires et revenus d'activité en 2021

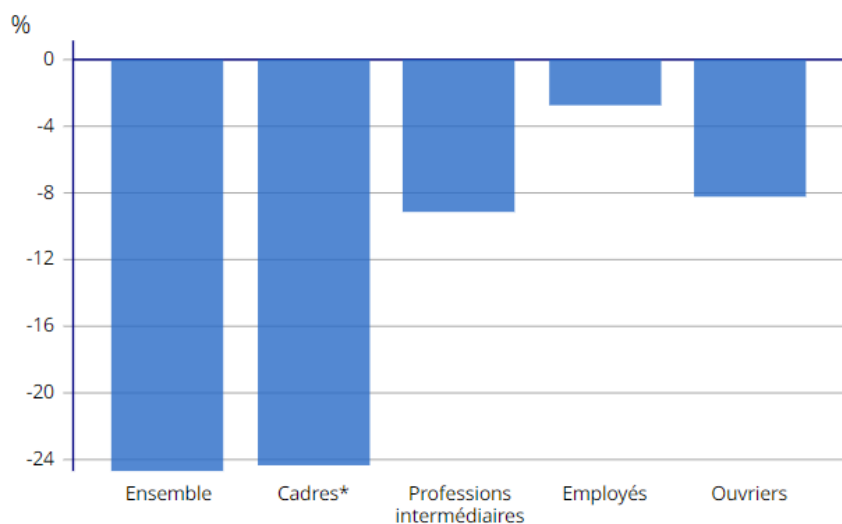
1. SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

- Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
- Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2022.

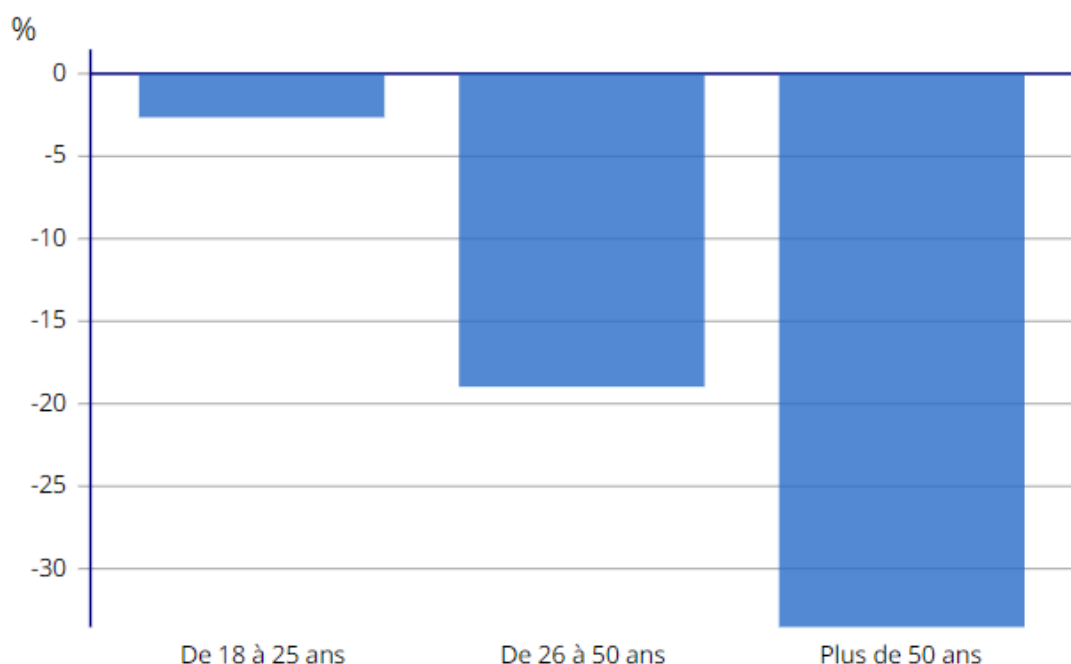
2. SAL G3 - Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

- Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
- Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2022.

3. SAL G4 - Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge en 2021



- Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.
- Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2022.

Les politiques menées par la CCCY sont liées aux compétences qui lui ont été transférées. Elles sont donc par nature limitées et ne portent pas sur des domaines permettant d'agir directement sur les inégalités entre les hommes et les femmes.

En matière de développement économique, les difficultés de recrutements, que nous avons déjà soulignées en première partie, nous remontent de la part de l'ensemble des acteurs économiques et des collectivités publiques.

La CCCY a mis au point un site d'échanges entre les entreprises et les personnes du territoire à la recherche d'un emploi afin d'améliorer les recrutements et limiter les déplacements des salariés. Ce site a été mis en ligne en fin d'année dernière.

Une démarche d'évaluation des politiques publiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques pourra être mise en place.